



## TRIBUNES & IDÉES

ÉCONOMIE

# Le coût exorbitant de l'évasion du capital

« Nous sommes encore au niveau zéro ou presque de la lutte contre les paradis fiscaux », affirme l'économiste Gabriel Zucman, qui avance une série de propositions applicables.

**LA RICHESSE CACHÉE DES NATIONS. ENQUÊTE SUR LES PARADIS FISCAUX, de Gabriel Zucman.**

Le Seuil, 128 pages, 11,80 euros.

**S**on diagnostic est sans appel. La bataille contre l'évasion fiscale n'est pas menée, alors qu'elle est facilement gagnable, montre non sans arguments le jeune économiste Gabriel Zucman, qui dénonce les faux-semblants du G20. Le second intérêt du livre est le travail exceptionnel d'évaluation du montant de cette évasion. L'auteur s'est intéressé à la différence entre les dettes et les créances mondiales. L'hypothèse posée est que cette différence est due à tous les avoirs que les particuliers possèdent via des paradis fiscaux. On pourrait sans doute discuter de la précision du résultat. Ce raisonnement, malgré la multiplication des recoupements, néglige ce qui relèverait d'anomalies statistiques. Mais ce qui importe est son ordre de grandeur : 8 % du patrimoine financier des ménages est placé dans les paradis fiscaux, soit 6000 milliards d'euros. Un tiers de cette somme se trouverait en Suisse. Les multinationales ne sont pas en reste. Avec leurs techniques de manipulation des prix de transfert, elles utilisent les paradis fiscaux pour payer moins d'impôts.

Le troisième intérêt de l'ouvrage est qu'il ne se contente pas du constat. Le postulat de l'auteur est simple : « Pour amener les paradis fiscaux à coopérer, seule la contrainte



Des anti-G20 parodiaient un paradis fiscal à côté de la Bourse de Paris, en 2009.

fonctionnera ». D'où trois orientations. L'économiste propose d'abord d'instaurer des sanctions douanières à l'encontre des paradis fiscaux, équivalentes à ce que coûte leur secret bancaire aux autres pays. De telles sanctions, bien plus efficaces que des listes noires, conduiraient les paradis fiscaux à abandonner le secret bancaire. Il faudrait en second lieu établir d'urgence un registre mondial des titres de propriété financiers en circulation, sorte de cadastre financier pour savoir qui possède quoi et où. De tels registres existent déjà dans des institutions financières privées comme Clearstream. D'où la proposition d'en

transférer la gestion au Fonds monétaire international (FMI). Il s'agirait enfin d'instaurer un impôt global sur le capital, prélevé à la source par le FMI et levé sur la base du fichier, tous les ans, à hauteur de 2 % de la valeur de chaque titre financier. Ceux qui déclareraient leurs titres à l'administration fiscale de leur pays récupéreraient l'impôt.

La fraude deviendrait impossible. L'objectif mondial peut paraître hors de portée ? Pourquoi ne commencerait-on pas alors par l'Europe qui compte nombre de paradis fiscaux, de Jersey au Luxembourg en passant par l'île de Man et le Lichtenstein ?

**JEAN-CHRISTOPHE LE DUIGOU**